



## Donation entre époux

-----  
Par nanard72000

Bonjour,  
Avec mon épouse nous avons fait une donation entre époux lors de l'achat de notre maison en 1980. Nous avons vendu notre maison et acheté une autre maison en 1990. Et ensuite en 2017 nous avons vendu notre maison pour acheter un appartement.  
Je souhaiterais savoir si la donation entre époux que nous avons effectuée en 1980 est toujours valable.  
Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Pour en être certain, il faut consulter un notaire.  
Tout dépend du texte.  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2767]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2767[ur]

-----  
Par ESP

Bonjour  
Cette donation entre époux est-elle une donation au dernier vivant ou un acte concernant uniquement le bien en question ?

-----  
Par nanard72000

oui au dernier vivant

-----  
Par ESP

La donation au dernier vivant est un acte lié au régime matrimonial, touchant le patrimoine du couple.  
Vous pouvez vendre et racheter, cette donation à cause de mort subsiste.

-----  
Par Rambotte

Pour préciser, la donation entre époux, dite au dernier vivant, acte à cause de mort, s'applique (sauf restrictions précisées dans l'acte) aux biens du premier défunt (ses éventuels biens propres et la moitié de son éventuelle communauté). Les dispositions réciproques prises par le survivant deviennent caduques.

Dans ses effets, elle est donc analogue à un testament du premier époux défunt en faveur de l'autre.